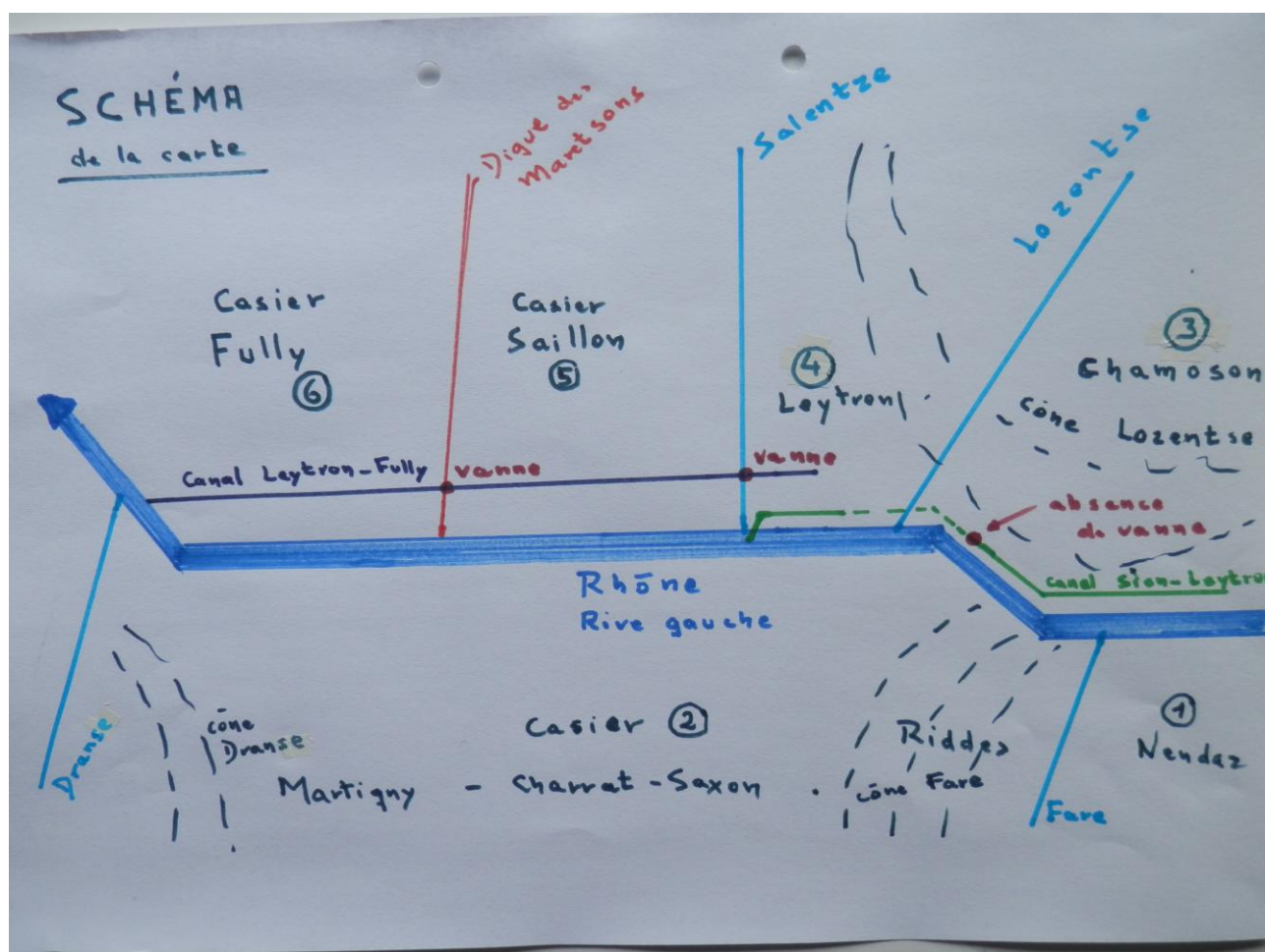
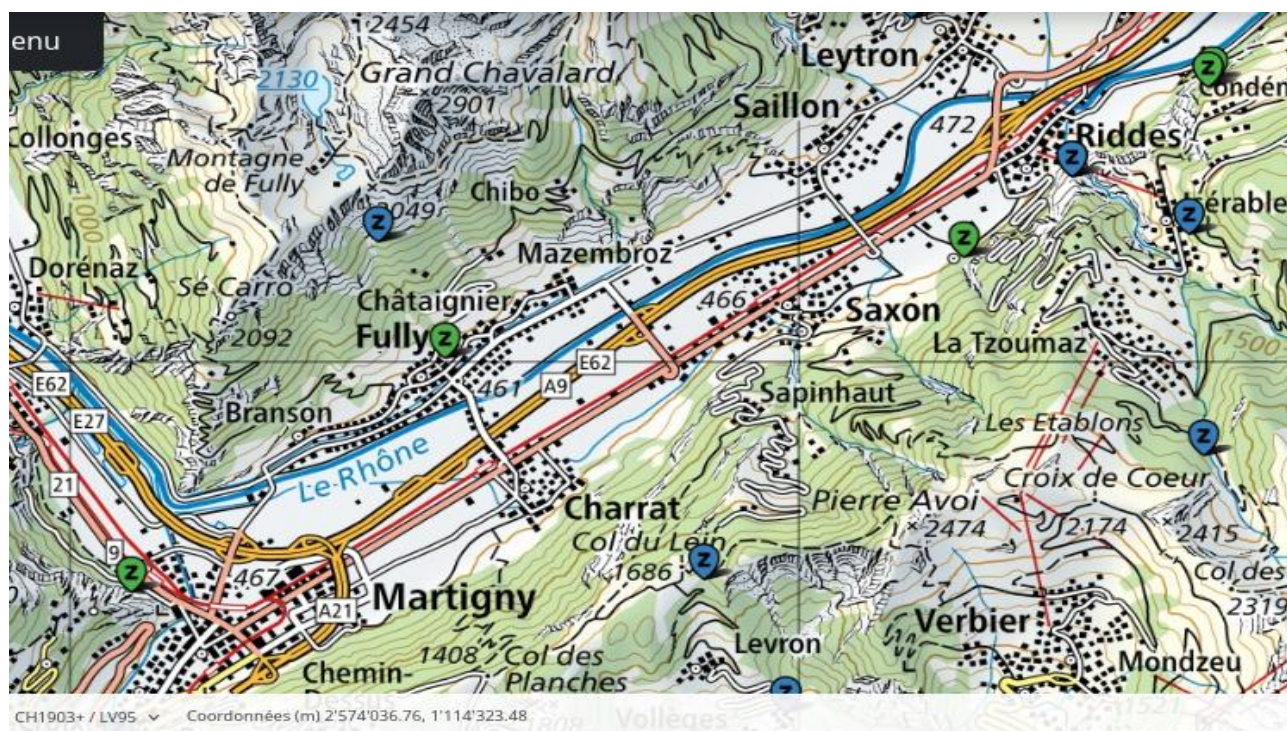


Les casiers ou compartiments de la région Chamoson-Coude du Rhône qui devraient susciter un contrôle permanent Map-Géo



Entre Chamoson et le Coude du Rhône, La plaine est divisée en 6 compartiments en ce qui concerne la sécurité inondation. Tous ont une limite constituée par le Rhône lui-même.

A) En rive gauche :

1. Compartiment de Nendaz limité en aval par le cône d'alluvions de la Fare.
2. Le casier Riddes-Saxon-Martigny limité en aval par la Dranse.

B) En rive droite :

3. Le casier de Chamoson situé entre la Lizerne et le cône alluvial de la Lozentze.
4. Le casier de Leytron limité en aval par la digue de la Salentze.



5. Le casier de Saillon limité en aval par la digue des Maretsons.



6, Le casier de Fully limité en aval par les Follatères.



Les casiers de la rive droite communiquent entre eux par le **canal Sion-Leytron** pour les 2 premiers et par le **canal Leytron-Fully** pour les trois derniers.

Il est évident que **les débits des canaux doivent être calibrés** à la sortie de chaque compartiment en fonction de la capacité aval du canal. En 2000 les sorties du compartiment de Chamoson et celle du compartiment de Leytron n'étaient pas calibrées et ont provoqué l'inondation de Saillon.

Pour éviter que cette catastrophe évitable se reproduise prochainement, L'ADHPR demande que **la gestion des canaux intercommunaux soit contrôlée par le canton, en cas de danger de crue**, et que les diverses vannes soient entretenues et réglées préventivement, ceci pour un coût dérisoire. **Une vanne manque entre le casier de Chamoson et celui de Leytron.**